

République Française		
Département de l'Hérault		
Extrait du registre des délibérations		
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT N°08/2020		
Date de la convocation : 21/02/2020	Délibération n°	Séance du 27 février 2020 Objet : Ligne de Trésorerie
	Votes :	L'An Deux Mille Vingt et le Vingt Sept février à 18 heures le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MACHETEL.
Présents : 6	Pour : 6	Présents : MACHETEL P, MOULIERES C, BORG H, BALS J, BONNET G, SEGALA P
Absents : 2	Contre : 0	Absents : JAUDON N, SANDONATO JD,
Représentés : 0	Abstention : 0	

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

- 3 MARS 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A

Objet : LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, une ligne de trésorerie destinée à financer les besoins de trésorerie de la commune pour un montant de 130 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, décide :

Article 1 : Mr le Maire est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, une ligne de trésorerie d'un montant de Cent trente mille euros, 130 000 € destinée à financer les besoins de trésoreries de la commune. Cette ligne de trésorerie est d'une durée de un an.

Elle est productive d'intérêts au taux variable indexé sur :

- l'EURIBOR 3 mois moyenné augmenté d'une marge de 1,70%, soit à titre indicatif sur l'index du mois de janvier 2020 à -0,31 % soit un taux de 1,39%.

Les intérêts sont calculés mensuellement à terme échu et prélevés en procédure de débit d'office.

Frais de dossier : 0,25% du montant sollicité,

Article 2 : La commune de SAINT GUILHEM LE DESERT s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte	rendu
exécutoire	après
dépôt	en
Préfecture	
Le	

Le Maire, P. MACHETEL



Christine MOULIERES,

Hubert BORG,

Joël BALS,

Guilhem BONNET,

Jean Daniel SANDONATO,

Nicolas JAUDON,

Philippe SEGALA,